RETRAITE, SANTÉ, PRÉVOYANCE
mnra
Mutuelle des artisans et du commerce de proximité

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Assemblée Permanente

COMMUNIQUE DE PRESSE

www.maretraiteartisan.fr est en ligne

L'APCMA et la MNRA ouvrent leur site pratique dédié à la retraite des artisans

Paris, le 25 juin 2014 – **Après la réalisation en 2013 d'un guide imprimé diffusé par les chambres de métiers et de l'artisanat, la MNRA et l'APCMA mettent en ligne le premier site intégralement consacré à la retraite des artisans. Conçu comme un site pratique, www.maretraiteartisan.fr a pour vocation d'offrir une information claire sur la préparation de la retraite, ses enjeux et les solutions existantes.**

L'objectif prioritaire de la première convention de partenariat de la MNRA et de l'APCMA en 2008 était de pallier le manque d'information des artisans en matière de protection sociale complémentaire. Pour compléter la première étape, l'édition du guide papier, un site internet www.maretraiteartisan.fr va permettre de toucher encore mieux les artisans grâce à un contenu plus interactif, accessible, et régulièrement mis à jour. Des liens utiles, une fiche contact, des focus, permettent à l'internaute de poser des questions complémentaires et de compléter son information en le dirigeant sur des adresses recommandées par www.maretraiteartisan.fr.

Accéder au site

- En tapant directement l'adresse www.maretraiteartisan.fr
- Depuis le portail www.artisanat.fr / espace artisans / rubrique préparer ma retraite
- Depuis la page d'accueil du site de la Mutuelle des artisans et du commerce de proximité www.mnra.fr

Les grands chapitres du site communs avec le guide papier

1. **Quelle retraite pour les artisans ?**
   Cette première partie expose les droits et modes de calcul de la retraite de base et la retraite complémentaire obligatoire. Pour y voir plus clair, exemples et règles de calcul viennent illustrer chaque partie.

2. **Les droits du conjoint d'artisan**
   Depuis 2006 et l'obligation faite au conjoint d'artisan qui collabore à l'entreprise d'opter pour un statut, les droits personnels à la retraite s'en retrouvent renforcés… Mais qu'en est-il de la réversion et des droits en fonction du statut choisi ?

3. **Réponses à vos questions : les conseils de la MNRA**

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la question de la retraite. Sans détours, les experts de la MNRA abordent la question du choix d'un produit d'épargne retraite face à la multiplicité des offres et les différentes questions à se poser avant d'adopter une solution. Bien sûr une large place est consacrée aux produits Madelin, spécialement dédiés aux indépendants.

En page d'accueil de www.maretraiteartisan.fr.du mini-site, Serge CROUIN, président de la MNRA et Alain GRISET, président de l'APCMA livrent leur éclairage sous la forme d'une vidéo :

« La MNRA accompagne chaque jour les artisans et a construit son expertise autour de la retraite et du conseil. C'est évidement sur cette notion de conseil et des produits pensés pour les artisans que nous apportons une valeur ajoutée, comme par exemple avec le diagnostic en protection sociale que nous réalisons gratuitement. » Serge CROUIN

« S'appuyant sur l'expertise de notre partenaire la MNRA, ce site répond de façon pédagogique à toutes les questions que se posent les artisans sur leurs droits à la retraite. Il leur permet de prendre connaissance des meilleures solutions en fonction de leur situation et de choisir une garantie de retraite adaptée à leurs besoins. » Alain GRISET

A propos de la MNRA

Créée par les indépendants pour les indépendants, la MNRA est, en chiffre d'affaires, la première mutuelle de France sur le marché de la retraite Madelin et le douzième organisme assureur dans le TOP 20 Retraite 2013 (tous produits retraite confondus).
Acteur majeur de l'épargne-retraite avec près de 300 000 adhérents et 400 000 contrats en portefeuille, la MNRA propose aussi aux dirigeants d'entreprise et à leur conjoint une gamme complète de garanties de prévoyance et de complémentaire santé, ainsi qu'un conseil personnalisé sur l'ensemble du territoire. www.mnra.fr

A propos du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat

L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) est l'établissement public national fédérateur des chambres de métiers et de l'artisanat(CMA).Ses instances animent le réseau, développent des actions collectives et des services communs.
La première mission de l'APCMA est d'agir pour que la place de l'artisanat soit reconnue à part entière dans l'économie, au niveau national et européen et que les intérêts des entreprises artisanales soient pris en compte dans les programmes de développement, les lois et réglementations et bénéficient d'évolutions favorables à leur développement. Lieu d'expression, de débats, d'études et de synthèse, l'APCMA est le partenaire des organisations professionnelles de l'artisanat et l'interlocuteur des pouvoirs publics nationaux et européens.

Contacts Presse MNRA :
Philippe BOLLECKER, Secrétaire général, 01 53 21 11 62, pbollecker@mnra.fr
Elisabeth MARZAT Relations presse, 01 53 21 12 44, 06 65 59 61 69 emarzat@mnra.fr

Contacts Presse APCMA :
Elisabeth de DIEULEVEULT Directrice des relations presse, 01 44 43 10 96 dieuleveult@apcma.fr